

1757

PAKAF 3

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

ELABORATION DU TROISIEME CADRE DE REFERENCE POUR L'EQUITE ET L'EGALITE ENTRE LES SEXES AU SENEGAL

* UN ENONCE DE POLITIQUE *not li*

* UN PROGRAMME NATIONAL D'ACTION ✓

TERMES DE REFERENCE GLOBAUX

Liste des sigles et abréviations

CEDAW	:	Convention sur l'élimination des discriminations faites aux femmes
CDD	:	Comité départemental de développement
CONGAD	:	Consortium des organisations non gouvernementales Développement
CPCSP	:	Cellule de planification, de coordination et de suivi des programmes du MFSN
CRD	:	Comité régional de développement
CTP	:	Conseiller technique principal en genre
DSRP	:	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EE/S	:	Egalité et équité entre les sexes
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MFDSSN	:	Ministère de la Famille, du développement Social et de la Solidarité Nationale
MFSN	:	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MGF	:	Mutilations génitales féminines
NEPAD	:	Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PANAF	:	Plan d'action national de la femme sénégalaise
PELCP	:	Programme élargi de lutte contre la pauvreté
PLCP	:	Programme de lutte contre la pauvreté
PTF	:	Partenaire technique et financier
RSJ	:	Réseau Siggil Jigëen
TDR	:	Termes de référence

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
- II. OBJECTIFS
- III. DISPOSITIF ORGANISATIONNEL
- IV. METHODOLOGIE
- V. PRODUITS ATTENDUS
- VI. DUREE
- VII. ECHEANCIER DES TRAVAUX
- VIII. PLANS DES RAPPORTS
- IX. BUDGET

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conformément aux recommandations de Beijing (1995), le gouvernement du Sénégal a élaboré un deuxième Plan d'action National de la Femme (PANAF) dans le but de renforcer le pouvoir d'action des femmes à tous les niveaux et d'éliminer toutes les formes de discrimination à leur égard.

Au terme de la mise en œuvre du PANAF, durant la période 1997-2001, le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, structure en charge de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes au Sénégal, a procédé à son évaluation à l'effet de mesurer les résultats obtenus et d'identifier les contraintes qui restent à lever pour atteindre les objectifs visés par le PANAF.

Ainsi, il a été relevé que des avancées significatives ont été faites, dans la période d'exécution du PANAF, notamment aux niveaux (i) du renforcement des capacités organisationnelles des femmes et de leur plus grande autonomie d'action dans les questions de développement (ii) de l'amélioration de l'état sanitaire des femmes sénégalaises à travers l'introduction progressive des Soins Obstétricaux d'Urgence et des Soins Après Avortement ; (iii) de la scolarisation des filles avec les actions positives pour le maintien des filles dans le système et le développement de programmes d'alphabétisation « priorité femmes » ; (iv) de l'amélioration du statut juridique des femmes grâce à l'égalité « de jure » rendue effective par des dispositions constitutionnelles et l'adoption de la loi de 1999 sur les violences faites aux femmes, (v) de l'amélioration des positions des femmes dans les instances politiques et dans les postes nominatifs et (vi) de l'amélioration de l'offre de financements pour les femmes avec la multiplication des mutuelles et groupements d'épargne et de crédit.

Toutefois, les résultats obtenus sont en deçà de ceux escomptés à ce jour. Les disparités et les discriminations basées sur le sexe sont encore perceptibles dans tous les domaines. La vulnérabilité de la femme et de la petite fille est largement corroborée par les taux différentiels de scolarisation et d'accès aux services de base, ainsi que par les disparités de fait observées aux niveaux de l'accès à la terre, aux ressources techniques et financières, à la qualification et à l'emploi. A cela s'ajoutent les effets de la pauvreté qui affectent particulièrement les femmes, l'impact croissant de la pandémie du SIDA sur les femmes et les enfants ainsi que les violences à leur endroit.

Ainsi, au terme de cette évaluation, il apparaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer la promotion effective des questions d'équité et d'égalité au Sénégal. Celle-ci passera nécessairement par la création d'un environnement institutionnel opérationnel capable (i) de prendre en charge efficacement la corrélation existant entre le genre et le développement et (ii) de soutenir efficacement la réalisation des enjeux de satisfaction des besoins pratiques et stratégiques des hommes et des femmes, de participation au développement, de contrôle et de jouissance équitable de ses bénéfices.

Lutter contre la pauvreté et asseoir un développement durable sont certes liés à la croissance économique mais également relèvent d'une justice sociale qui passe par la reconnaissance des inégalités sociales de genre et une reconsidération de la vision, des stratégies, des cadres

institutionnels d'intervention et des pratiques qui sous-tendent le processus de développement de notre pays.

Le troisième cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes sera l'occasion de procéder à cette introspection à l'effet de situer de manière consensuelle la problématique du genre dans le développement, d'explicitier une vision partagée par toutes les composantes de la société sur la question et de définir les voies et moyens qui permettront de lever définitivement les contraintes fondamentales et structurelles à la contribution efficace des hommes et des femmes au développement.

Aujourd'hui encore, le défi à relever pour le Sénégal est un défi de développement durable et équitable où la valeur ajoutée de l'équité et de l'égalité entre les sexes sera effectivement prise en compte et intégrée dans toutes les actions de développement.

II/ OBJECTIFS DU 3^{ème} CADRE DE REFERENCE

Les objectifs visés par l'élaboration d'un troisième cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité sont :

- de définir une politique qui clarifie la vision des questions de genre au niveau de l'Etat mais aussi au niveau des autres acteurs de développement ;
- de déterminer de nouvelles orientations et priorités d'action pour accélérer la promotion équitable des femmes dans la société ;
- d'élaborer un nouveau programme d'action, fondé sur une meilleure prise en charge des problèmes et contraintes qui freinent la participation égale des femmes au développement et qui limitent leurs chances de jouir des fruits de ce développement.

III/ DISPOSITIF ORGANISATIONNEL, ROLES ET RESPONSABILITES

L'exercice de formulation du troisième cadre de référence est confié à la Direction de la Famille et à celle des Stratégies du Développement Social. Elles seront accompagnées dans leur mission par deux comités en l'occurrence un comité scientifique national et un comité ad hoc.

A ce titre, le comité scientifique mis en place pour l'évaluation finale du PANAF sera reconduit. Il est composé des représentants des ministères techniques et de la société civile. Il aura pour mandat de coordonner et d'e suivre le déroulement du processus d'élaboration des différents produits du troisième cadre de référence.

Le comité ad hoc, présidé par Mme la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, sera chargé d'appuyer techniquement l'exercice de formulation suivant la méthodologie présentée au point IV.

Le comité sera composé de onze membres relevant des différentes structures et projets du MFDSSN. Ces membres sont ainsi dénommés :

- Mme Ndèye Soukèye Guèye, Directrice de la Famille
- M. Sidy Guèye, Directeur Stratégies de Développement Social
- Mme Codou Ndiaye Cissé, Directrice CENAF
- Mme Khardiata Lô Ndiaye, DG AFDS

DEUXIEME PHASE : ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES.

Le programme national, reposant impérativement sur une approche programme, sera également formulé selon une démarche participative et consensuelle qui fera appel à l'ensemble des partenaires impliqués dans la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Il sera conduit en deux étapes :

1. Une première étape concernant la programmation de concertations sectorielles autour des enjeux de l'Enoncé de politique pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

A cette occasion, il s'agira pour chaque enjeu de :

- Déterminer les priorités nationales et spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs de performance, d'effet et d'impact.
- Identifier les plages de convergence, les objectifs non couverts et les actions transversales.
- Formuler des programmes d'action correspondants [actions, cibles, localisation, coûts, partenariat].

2. Une deuxième étape portant sur la synthèse des apports des tables de concertation afin de produire le programme national d'action pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes.

V/ PRODUITS

Les produits attendus du processus de formulation du troisième cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes sont d'une part un Enoncé de politique et d'autre part un Programme national d'action pour la mise en œuvre de cette politique.

VI/ DUREE

Le processus d'élaboration du troisième cadre de référence se déroulera en deux phases sur une période de 09 mois allant du mois de janvier au mois d'octobre 2004. La première phase relative à l'élaboration de l'Enoncé de politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes s'étalera du mois de janvier au mois de mai 2004 et la seconde portant sur la formulation du Programme national d'action pour l'équité et l'égalité entre les sexes commencera en mai pour s'achever en octobre 2004.

VII/ ECHEANCIER DES ACTIVITES

ACTIVITES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct
Planification du processus de formulation des cadres de référence	xxx									
Mise en place du comité technique d'appui	xxx									
1. ELABORATION ENONCE DE POLITIQUE (EDP) POUR L'EQUITE ET L'EGALITE ENTRE LES SEXES (EE/S)										
Présentation des TDR au comité technique d'appui	06 janvier									
Partage TDR avec PTF	xxx									
Elaboration du draft 1 par CTP/Genre	20-31 janvier									
Reproduction et acheminement aux structures du MFDSSN		04-06 février								
Organisation d'un atelier de partage interne avec les structures du MFDSSN		12-13								
Intégration des observations et suggestions et production du draft 2		14-18								
Lancement du processus d'élaboration du 3 ^{ème} cadre de référence										
Reproduction et acheminement aux partenaires (ministères, ONG, associations, réseaux, secteur privé, syndicats, parti politiques et PTF + projets et programmes nationaux)		19-21 février								
Organisation d'un atelier de partage élargi aux partenaires		26 février								
Intégration des observations et suggestions et production du draft 3		27 février au 02 mars								
Reproduction du draft 3 et acheminement vers les départements et régions			03 -10 mars							
CDD élargis sur le draft 3 de l'Enoncé de politique			11-18 mars							

VIII/ PLANS DES RAPPORTS

8.1. SOMMAIRE DE L'ENONCE DE POLITIQUE POUR L'EE/S

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

PREFACE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR, ABDOULAYE WADE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

1. INTRODUCTION

2. UNE VISION POUR LE XXI^{ème} SIECLE

3. RAISON D'ETRE DE LA POLITIQUE POUR L'EE/S :

4. BUT ET OBJECTIFS

4.1. But de la politique :

4.2. Objectifs de la politique

4.3. Articulation des objectifs de la politique EE/S avec les objectifs du DSRP et ceux des ODM

5. PRINCIPES

6. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES AU SENEGAL

6.1. Caractéristiques de l'équité et de l'égalité entre les sexes au Sénégal

6.2. Acquis et avancées

6.3. Contraintes et goulots d'étranglements

7. CADRE STRATEGIQUE D'ORIENTATION

7.1. Enjeux de l'équité et de l'égalité entre les sexes au Sénégal

7.2. Priorités d'action et résultats attendus pour la promotion de l'équité *et de l'égalité*
entre les sexes

7.3. Stratégies d'appui à la mise en œuvre de la politique

7.4. Présentation synoptique de la Politique Nationale de promotion *de l'équité et de l'égalité*
entre les sexes

8. CONCLUSION

9. BIBLIOGRAPHIE

**8.2. SOMMAIRE DU PROGRAMME NATIONAL D'ACTION POUR LA
PROMOTION DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES SEXES
(PNAEES)**

SIGLES ET ABREVIATIONS

**AVANT PROPOS DE MONSIEUR IDRISSE SECK , PREMIER MINISTRE
DU SENEGAL**

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

1.1.1. Situation géographique

1.1.2. Situation politique

1.1.3. Environnement international (mondialisation)

1.1.4. Développement économique

1.2. Justification du programme

2. OBJECTIFS DU PROGRAMME

3. STRATEGIE D'INTERVENTION

4. COMPOSANTES DU PROGRAMME ET DOMAINES D'INTERVENTION

5. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME

6. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION ET DE PILOTAGE

6.1. Niveau opérationnel

6.2. Niveau coordination technique

6.3. Niveau d'impulsion, d'orientation et de suivi

7. BESOINS DE FINANCEMENT

7.1. Coûts des actions

7.2. Schéma de financement

8. BIBLIOGRAPHIE